

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 avril 2024



ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240407-DE

Exécutoire le 17 avril 2024



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 24	Séance du 2 avril 2024
Date de la convocation : 19 mars 2024	
Delib20240407	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Hervé ROSE à Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS
M. Laurent EUDE à M. Pierre JUNQUA
Mme Ymen FARHAT à Mme Sophie OBLIN-POMMIER.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Monsieur Bertrand LANGRAND, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 avril 2024

ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240407-DE



Exécutoire le 17 avril 2024

Delib20240407

OBJET : Affectation des résultats – Budget ville

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte des résultats suivants :

Fonctionnement

Recettes 2023	7 014 777,18 €
Dépenses 2023	6 555 926,66 €
Excédent de l'exercice	458 850,52 €
Excédent antérieur reporté	300 000,00 €
Résultat positif cumulé	758 850,52 €

L'excédent de fonctionnement cumulé (c'est à dire l'excédent de fonctionnement de l'exercice plus l'excédent antérieur reporté) est de 758 850,52 €.

Investissement

Recettes 2023	5 148 670,33 €
Dépenses 2023	1 965 269,88 €
Excédent de l'exercice	3 183 400,45 €
Excédent antérieur reporté	1 203 865,77 €
Résultat positif cumulé	4 387 266,22 €

Restes à réaliser en recettes	374 975,11 €
Restes à réaliser en dépenses	360 270,04 €
Excédent de financement pour les restes à réaliser	14 705,07 €

L'excédent d'investissement cumulé de 4 387 266,22 € (c'est-à-dire l'excédent d'investissement de l'exercice augmenté de l'excédent antérieur reporté) auquel on ajoute la ressource de financement dégagée par les Restes à réaliser de 14 705,07 € fait ressortir un excédent de financement de 4 401 971,29 €.

- décide de virer la somme de 458 850,52 € de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement afin de financer les opérations prévues au budget 2024 et de reporter 300 000 € en excédent de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 avril 2024



ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240407-DE

Exécutoire le 17 avril 2024

Ce qui donnera au budget primitif 2024 :

art 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	458 850,52 €
art 002 : excédent de fonctionnement reporté	300 000,00 €
art 001 : excédent d'investissement reporté	4 387 266,22 €

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 5 avril 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN